



☐ : 06 10 67 95 83

Adhésion - année 2025

Feuille à remplir de préférence par informatique



Réservé au BSC

VOS COORDONNEES :

NOM Prénom :				Né(e) le :	
Adresse :					
Code Postal :		Ville :			
Téléphone :			E-Mail :		
Profession :					

TARIFS :

A partir du mois de septembre faire deux chèques distincts à l'ordre du BSC. Un chèque pour le droit d'entrée avec la licence et un deuxième chèque pour la cotisation annuelle qui ne sera remis en banque qu'après le 31 décembre. À partir de janvier un seul chèque global suffit (mais il y a toujours la possibilité d'échelonner le paiement).

Droit d'entrée : **60 €** (la première année seulement) – un seul droit d'entrée par couple **65 €**.

Cotisation annuelle : **80 €** (si vous habitez Bouguenais : **75 €**) - adhésion sans chien : **10 €**.

50 € par chien supplémentaire – **50 €** par conducteur supplémentaire – **20 €** pour enfant (moins de 14 ans inclus) sachant qu'un mineur doit toujours être accompagné d'un parent adhérent.

LICENCE CUN : (éducation et discipline)

Propriétaire **27 €** Conducteur **17 €** HA **60€** (Le montant de la licence est intégralement rétrocédé à la Société Centrale Canine)

PIECES A FOURNIR :

- Votre feuille d'adhésion
- Votre demande de licence CUN, Propriétaire / Conducteur / HA, complétée intégralement. Pour les licences HA il faut absolument fournir un certificat médical de moins de 3 mois, précisant « l'autorisation de la pratique de sports violents ».
- Copie de la carte d'identification de votre chien (ICAD)
- Pour chien inscrit au Livre des Origines Français (LOF) : copie du certificat de naissance (pour permettre la demande de licence).
- Copie du certificat de vaccination carnet européen, à jour.
- Vaccination contre la toux du chenil.
- Quittance de votre responsabilité civile.
- Pour chien non LOF : compléter la fiche d'enregistrement chien non LOF, la scanner et l'envoyer par mail à l'adresse « lof.contact@centrale-canine.fr » accompagnée de la carte d'identification de votre chien. (Nécessaire pour permettre la demande de licence).
- Si votre chien est dit de 2ème catégorie (la 1ère catégorie n'est pas admise), il faut apporter tous les documents administratifs (Permis de détention, assurance nominative spécifique à sa race, évaluation comportementale, attestation d'aptitude suite à la formation du maître).
- Autorisation parentale pour les enfants mineurs.

Pour les volontaires et les bénévoles qui s'investissent chaque année au sein du club, lors de ses diverses manifestations, une réduction pourra être effectuée sur l'adhésion de l'année suivante.

Veillez compléter les 2 phrases ci-dessous : Rayez la mention inutile (*)

Je reconnais avoir eu connaissance du règlement et accepte de me conformer à ce dernier en apposant ma signature sur l'exemplaire mis à disposition des adhérents du club lors de l'inscription. **OUI NON (*)**

J'accepte l'utilisation par le BSC des photographies, ou films sur lesquels mon animal ou moi-même apparaîtrions **OUI NON (*)**

Fait à :	le :	Signature :
----------	------	-------------

Pour tous renseignements complémentaires : Tél : 06 10 67 95 83

Veillez consulter régulièrement le site internet du club, vous y trouverez les statuts et le règlement et toutes autres informations

bouguenais-sport-canin.com